

TERMES DE REFERENCE

Capitalisation du projet « Ma santé, mon école, un enjeu collectif » coordonné par la Chaîne de L'Espoir à Lomé au Togo

1. La Chaîne de l'Espoir

La Chaîne de l'Espoir est une association d'intérêt général à but non lucratif fondée en 1994.

Elle a pour vocation de renforcer les systèmes de santé pour donner à chacun et en particulier aux enfants les mêmes chances de survie et de développement.

La CDE intervient dans 27 pays par une approche globale, centrée sur l'enfant mais également sur les mères et les communautés défavorisées :

- ✓ Prévention et dépistage dès le plus jeune âge, notamment dans le cadre de programmes de santé à l'école.
- ✓ Soins et chirurgie, afin de répondre aux besoins les plus urgents des enfants et de leurs mères.
- ✓ Formation et transferts de compétences aux équipes locales grâce à notre réseau international d'experts dans tous les domaines de la chirurgie.
- ✓ Construction et équipement de structures hospitalières adaptées aux besoins locaux.

La CDE développe des projets Santé et Éducation au Togo depuis 2002. Ses projets sont construits sur une approche de proximité tant avec les communautés scolaires qu'avec les autorités locales, régionales et nationales. Présente au sein même des écoles avec son équipe et ses partenaires de mise en œuvre, la CDE a pu développer une connaissance terrain approfondie et bénéficie d'une grande reconnaissance de ses partenaires pour son approche participative, constante et originale.

L'évolution de son intervention en éducation vers des projets de santé scolaire s'est faite progressivement. Elle a été formalisée en 2017 et s'est construite sur l'analyse critique de ses interventions et le souhait d'un resserrage stratégique de ses activités vers un domaine d'expertise qu'elle maîtrise davantage. La CDE au Togo a été identifiée par les autorités togolaises en 2015 comme une des ONG internationales répondant à la problématique de la santé scolaire par le secteur de l'éducation nationale¹ à Lomé. En ce sens, le MEPS considère la CDE comme un partenaire essentiel.

2. Le projet

¹ Ministère des Enseignements Primaires, 2015

Le contexte du projet

La santé physique et mentale de l'enfant a un impact direct sur l'assiduité et les performances scolaires. Le rôle déterminant de la santé dans la réussite éducative et sociale de l'enfant est aujourd'hui établi².

Au Togo, cependant, la majorité des apprenants évolue toujours dans un environnement scolaire peu salubre, peu sûr et peu protecteur où la mauvaise santé est source d'absentéisme, d'échec scolaire, d'abandon scolaire, de morbidité et parfois de mortalité en dépit des interventions ponctuelles de l'État et des ONGs³. Le taux d'abandon est passé de 5,4% en 2011 à 8,8% en 2016. On constate de forts taux d'abandon en début de cycle primaire (CP1) et vers la fin du cycle primaire (CM1) avec des taux d'abandon respectifs de 18,7% et de 10,4%. Sur 100 enfants qui entrent au CP1, seulement 40 atteindront la classe de CM2 sans redoublement⁴.

Les principaux facteurs identifiés, par les intervenants en santé scolaire au Togo, comme mettant la santé et le bien être des élèves en danger sur leur lieu d'étude sont :

- Les mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire ;
- Le manque d'information et les mauvais comportements en matière de santé sexuelle et reproductive ;
- Les violences en milieu scolaire.

Afin de remédier à ces différentes réalités, les autorités togolaises se sont engagées à promouvoir la santé scolaire au sein de la réforme du système éducatif en cours et d'améliorer les capacités d'apprentissage et d'insertion sociale⁵. La révision du Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) de la République du Togo a abouti à un nouveau PSE pour la période 2020-2030⁶, « *ce processus a suivi une méthodologie participative et inclusive [permettant] d'enrichir considérablement les stratégies à mettre en place dans les années à venir afin que le Togo dispose d'un système éducatif de qualité et accessible à tous les enfants, dans un environnement sain et sécurisé.* » De plus, le gouvernement togolais prévoit de compléter son PSE en se dotant d'un programme de santé scolaire prenant en compte la santé préventive et reproductive, l'hygiène, la nutrition et la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA, ainsi que les VMS / VBGMS. Ces réformes permettraient au Togo de respecter les recommandations du Cadre d'action de Dakar⁷.

Dans ce contexte, l'enjeu majeur de ce projet est le changement de comportement des élèves et de la communauté scolaire afin de prévenir et d'agir sur les facteurs qui mettent à risque la santé et le bien-être des élèves.

Ce projet, mené par la CDE et les associations togolaises Jeunesse et Avenir du Togo (JAT) et Wash Volunteers (WV) propose une approche intégrée pour contribuer au développement d'un environnement scolaire sain, motivant et protecteur favorisant l'accès à l'école et les apprentissages à Lomé. Le projet s'intègre dans les objectifs visés par le Plan Sectoriel de l'Éducation du Ministère de l'Éducation togolais.

Titre	Ma santé, mon école, un enjeu collectif (Togo)
Bailleurs	Agence Française de Développement (AFD)

² [Stratégie de l'UNESCO sur l'Éducation pour la Santé et le Bien-être: contribution aux objectifs de développement durable, 2017](#)

³ [PSE 2014-2025](#)

⁴ 6ième Revue Conjointe du Secteur de l'Éducation - Aide-Mémoire ; MEPSFP, 2017

⁵ [PSE 2014-2025](#)

⁶ [Liste des documents | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche \(gouv.tg\)](#)

⁷ Cadre d'Action de Dakar : Forum Mondial sur l'Éducation tenu en 2000 à Dakar sous l'égide de l'UNESCO, visant à engager les gouvernements envers une éducation de base de qualité pour tous ; 181 signataires ont adopté un cadre d'actions, incluant le Togo

	La Chaîne de l'Espoir (La CDE)
Dates du projet	1 ^{er} Janvier 2019 – 31 Décembre 2021 (3 ans)
Zone d'intervention	Lomé, Togo
Objectif général	Contribuer au développement d'un environnement scolaire sain, motivant et protecteur favorisant l'accès à l'école et les apprentissages à Lomé.
Objectifs spécifiques	Objectif spécifique 1 : Développer les capacités de la communauté scolaire pour réduire à long terme les facteurs mettant en péril la santé des élèves et leur apprentissage scolaire. Objectif spécifique 2 : Renforcer les facteurs qui contribuent à l'amélioration des capacités et la motivation de l'élève durant son parcours scolaire.

3. Justification de l'étude

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Ma santé, mon école, un enjeu collectif » (MSME) de janvier 2019 à décembre 2021, la CDE a prévu une capitalisation du projet avec l'appui de consultants externes. Si les exercices de capitalisation, réalisés en interne ou avec un appui externe, commencent à s'intégrer dans la gestion de projets au sein de la CDE, cet exercice sera le premier pour les activités de santé scolaire.

Au regard l'évolution récente des activités menées en éducation et en santé au Togo vers des actions de santé scolaire, il est apparu essentiel de prendre le temps d'analyser le travail réalisé dans le cadre du projet MSME. Pour cela l'approche de la capitalisation nous est apparu comme la plus pertinente pour « transformer l'expérience [développée dans le cadre de ce projet] en connaissance partageable ⁸».

Nous comprenons donc la capitalisation comme « *une démarche donnant aux acteurs la possibilité d'identifier les savoir, savoir-faire et savoir-être qui leur ont permis de réaliser leurs actions et ainsi d'explicitier leur manière de faire. Ces savoirs, savoir-faire et savoir-être pourront être remobilisés ou diffusés à l'externe une fois modélisés.* ⁹ »

Cette capitalisation a pour objectif d'identifier et formaliser les bonnes pratiques et approches développées dans le cadre du projet et pouvant favoriser la consolidation et l'enrichissement de nos actions futures dans le domaine de la santé scolaire, au regard des priorités fixées avec les Ministères de tutelle.

Ce travail nous permettra également d'améliorer la pertinence et l'efficacité de nos interventions en santé scolaire (de nos équipes et celles de nos partenaires). Enfin, ce travail sera une base concrète pour échanger sur nos expériences, pratiques et approches avec les Ministères de tutelle et tous les acteurs de la santé scolaire au Togo, afin de créer plus de synergies et de complémentarités dans nos actions.

⁸ Des histoires, des savoirs et des hommes, Pierre de Zutter, 1994.

⁹ Manuel de capitalisation des expériences, Coordination de Kouassi Tagodoe et Christophe Mestre, Profadel, Lomé / Lyon septembre 2017.

Lors d'un atelier de réflexion sur les attendus de la capitalisation, les partenaires du projet ont mis en avant un certain nombre d'expériences vécues dans le cadre du projet (des réussites et des difficultés) qu'il nous semble important de capitaliser et que nous avons regroupé en 2 points :

- Les apprentissages (hors cursus scolaire) et les formes d'apprentissage alternatives pouvant être reproduites / soutenues dans des actions futures et plus largement ;
- Les approches d'intervention développées dans le cadre du projet pouvant être transposées / reproduites.

4. L'objectif de l'étude

L'objectif général de cette étude de capitalisation est d'identifier et formaliser les expériences / approches significatives initiées / déployées dans le cadre du projet.

L'atteinte de cet objectif passera notamment par la réalisation des objectifs spécifiques ci-dessous :

- **Documenter les expériences (aspects positifs, négatifs, sans valeur ajoutée), les pratiques et les compétences développées et/ou déployées dans le cadre du projet par ses différents acteurs sur les 2 points suivants :**
 - ✓ Les apprentissages (hors cursus scolaire) et les formes d'apprentissage alternatives pouvant être reproduites / soutenues dans des actions futures et plus largement (la pair-éducation, le leadership des élèves, la participation, l'occupation pendant les heures creuses des emplois du temps scolaire, les actions de sensibilisation et formation en classe, les thématiques, les méthodes alternatives à la non-violence, les formes d'apprentissage intégrant la non-violence/les droits des enfants/les thématiques du projet...);
 - ✓ Les approches d'intervention développées dans le cadre du projet pouvant être transposées / reproduites (le cadre de participation de tous les acteurs, l'encadrement, la motivation entre pairs, collaboration, enquêtes, les actions de communication/sensibilisation à travers la radio et la presse, les activités de plaidoyer...).
- **Proposer 2 documents / rapports distincts :**
 - ✓ Des fiches pratiques ou autre format de document permettant de mettre en avant les apprentissages et les formes d'apprentissage alternatives à promouvoir au sein du système éducatif togolais

Ex.1 : fiche pratique expliquant comment constituer un club de santé à l'école, qui y participe, quel processus, quels engagements, quels documents constitutifs (format de règlement intérieur, plan d'action sur la santé) ...

Ex. 2 : fiche pratique sur la sensibilisation à la non-violence en milieu scolaire (contenu de la sensibilisation, méthodes de sensibilisation, modalités de la mise en œuvre de la sensibilisation)

Ces documents seront à destination des acteurs institutionnels de la santé scolaire au Togo (Ministères concernés, autorités centralisées et déconcentrées, établissements scolaires, associations de parents d'élèves...) et ONG développant des actions de santé scolaire.

- ✓ Un rapport intégrant les différentes phases de mise en œuvre du projet et mettant en avant les actions et approches d'intervention en milieu scolaire (et pouvant être reproduites plus largement) favorisant la participation, la mobilisation, l'appropriation de toutes les parties prenantes au projet et, in fine, favorisant la réussite des actions.
- **Développer avec les équipes un plan de déploiement et de diffusion des documents issus de la capitalisation**
- **Préparer et animer un atelier final de restitution de la capitalisation.**

5. Public cible et acteurs de la capitalisation

La présente capitalisation sera réalisée par et pour l'ensemble des acteurs du projet, afin que chacun puisse retrouver et bénéficier de ce qui a été mis en place dans le cadre du projet. Il s'agira de manière particulière des :

- Ministères de tutelle : Ministère de la Santé, Ministère de l'Education
- Autorités locales
- Organisations de la société civile togolaises et ONGI travaillant sur les thématiques de santé, éducation, santé scolaire ;
- Associations partenaires de mise en œuvre et équipes de la CDE;
- Communautés scolaires (élèves, associations des parents d'élèves, revendeuses de denrées alimentaires, enseignants, chefs d'établissements, chefs de quartiers)

Les documents issus de la capitalisation seront également partagés plus largement au sein du réseau de la CDE et pourront être diffusés auprès des acteurs de développement notamment en Afrique de l'Ouest.

6. Méthodologie

La capitalisation s'articulera autour des 2 points présentés précédemment. Le/la consultant/e et son équipe de capitalisation veillera à ce que tous les acteurs / toutes les parties prenantes du projet (de manière représentative) partagent leurs expériences et leurs points de vue sur les 2 principaux points de la capitalisation ou sur les actions auxquelles ils ont participé.

La méthodologie détaillée sera proposée par le/la consultant/te et son équipe dans son offre technique puis discutée avec les équipes de la CDE lors de la phase de préparation.

Les principales activités pré-identifiées à mener dans le cadre de cet appui sont les suivantes :

- Revue des documents en lien avec le projet et les ressources internes et externes en lien avec la thématique ;
- Rencontres, entretiens et ateliers de travail avec l'équipe projet et les autres parties prenantes (association locales, communauté scolaire) de la mise en œuvre ;
- Rencontres, entretiens et ateliers de travail avec les principaux acteurs du projet (tels que mentionnés au point 5) ;
- Animation de sessions dédiées à la capitalisation ;

- Préparation des 2 rapports et plan de déploiement et diffusion avec la participation des acteurs du projet ;
- Préparation et restitution des résultats de la capitalisation lors d'un atelier national.
- Restitution des résultats de la capitalisation au sein de la CDE.

Une partie de la capitalisation pourra se faire à distance et une partie de 3 semaines minimum devra se faire en présentiel et sur le terrain à Lomé.

7. Livrables

Au terme du processus, le/la consultant/te et son équipe devront rendre :

- 2 rapports (tels que décrits au Point 4 ci-dessus) ;
- Un plan de déploiement et de diffusion des résultats de la capitalisation ;
- 2 ateliers / réunions de restitution de la capitalisation.

Les livrables mentionnés dans les 2 premiers points sont attendus dans les quatre semaines suivant la fin de la mission.

8. Chronogramme

Le/la consultant/te inclura un chronogramme indicatif dans son offre technique, celui-ci sera ensuite discuté avec la CDE. La capitalisation devra se faire **entre Juin et Septembre 2021 avec au moins 20 jours ouvrés consécutifs sur le terrain avant la fin des classes (début Juillet 2021)**. La mission de terrain se déroulera à Lomé.

En dehors de la rencontre de démarrage, des rencontres auront lieu à mi-parcours (avant et après la mission à Lomé) et lors de la remise du rapport provisoire avec les équipes du programme la CDE au siège et au Togo.

9. Profil du/de la consultant/e et de son équipe

- Études universitaires en sciences sociales, développement international ou secteur pertinent ;
- Au moins 5 années d'expérience pratique dans le secteur humanitaire ou du développement ;
- Expérience de travail en Afrique sub-saharienne, connaissance du Togo appréciée ;
- Solide expérience de capitalisation de projets ;
- Références dans le domaine de la santé, la promotion / éducation à la santé, de l'éducation, de la santé scolaire, du renforcement d'acteurs locaux ;
- Fortes compétences d'analyse, de présentation et de rédaction ;
- Français, couramment parlé et écrit

10. Personnes ressource

Dans le cadre de sa prestation, le/la consultant/te et son équipe seront amenés à collaborer avec les équipes de la CDE et particulièrement :

- La coordinatrice programme Togo/Bénin (au siège) ;
- La référente Santé Scolaire (au siège)
- Le chef de mission Togo/Bénin (également Responsable Programmes Santé Scolaire) à Lomé.

11. Formalités

Le contrat proposé sera un contrat de prestation de service conformément aux procédures la CDE. Le/la consultant/e est entièrement responsable de tous les coûts liés à la consultance (visa, voyage, assurances, etc.).

Le paiement sera effectué par virement bancaire et basé sur deux factures émises par le/la consultant/e, selon la répartition suivante :

- 50% du montant total à la réception du projet de rapport.
- 50% du montant total à l'acceptation finale du rapport.

Si nécessaire, les frais de mission (y compris les frais de visa et le transport international) peuvent être versés avant le début de la mission, ceci pourra être précisé lors de la rencontre de démarrage de la capitalisation.

Pour postuler, les consultants devront fournir :

1. Une lettre de motivation de maximum 5 pages suivant le modèle ci-après :

- Méthodologie de travail proposée
- Calendrier proposé (à discuter et valider, lors du démarrage de la capitalisation, avec les équipes et les partenaires sur le terrain)
- Budget de l'étude prenant en compte les points suivants :

- Les honoraires du/de la consultant/e et de son équipe,
- Transports nationaux (en France),
- Transports internationaux à destination de Lomé (Togo) et frais de visa, le cas échéant,
- Logement sur place, le cas échéant et transport local,
- Assurances Santé Internationale et Assurance Rapatriement, le cas échéant,
- Frais éventuels de déplacements à Paris pour réunion de cadrage et diverses réunions,
- Frais de reprographie, supports de communication pour sessions de travail.

Le cas échéant, les coûts de transport internationaux à destination de Lomé, les coûts de visa et de logement seront communiqués au/à la consultant/te par la CDE, selon ses procédures en la matière. Si applicable, le/la consultant/te devra réserver son billet via l'agence de voyage de l'association, avec validation du responsable budgétaire.

2. Le/s CV ou Profil professionnel du/de la consultant/te et de son équipe ou de l'entreprise, détaillant l'expertise et l'expérience dans les domaines couverts par cette étude incluant les références.

Les principaux critères d'évaluation (liste non exhaustive) seront les suivants :

- Le tarif proposé,

- Les références sur la thématique et des études similaires,
- La connaissance de la zone,
- La compréhension du besoin.

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 18 juin 2021 au plus tard.

Les candidatures doivent être soumises à Ana Isabelle SILVA, Coordinatrice Programmes, email aisilva@chainedelespoir.org. Au regard du calendrier prévu pour la capitalisation, nous vous recommandons de ne pas attendre la date limite de soumission pour envoyer votre dossier, nous réaliserons une analyse des candidatures au fur et à mesure de leur réception.

Clauses de déontologie

Article 1: Devoir de confidentialité

Le fournisseur/prestataire de services devra respecter une confidentialité absolue et s'abstenir de divulguer toute information, tout document, toute donnée ou tout concept dont il pourrait prendre connaissance au cours de l'exécution du présent contrat, sauf en ce qui concerne les procédures de vérification et les vérifications prévues à l'article 4 des présentes clauses de déontologie. Le fournisseur/prestataire de services sera responsable en cas de non-respect de ces dispositions par lui-même ou son personnel et, le cas échéant, ses sous-traitants.

Toutefois, il ne pourra pas être tenu pour responsable de divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public au moment de la divulgation, ou s'il était au courant de ces éléments ou les avait obtenus d'un tiers par des moyens légitimes. Cette obligation de confidentialité restera en vigueur indéfiniment.

Article 2: Ethique et pratiques

A la signature de ce contrat, le fournisseur/prestataire de services certifie et s'engage pendant la durée intégrale du contrat, comme suit :

- il n'a pas de lien personnel avec un employé de La Chaîne de l'Espoir et n'a aucun conflit d'intérêts direct ou indirect ;
- il s'abstiendra de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel ;
- il ne fait pas l'objet d'une procédure de cessation d'activité, il n'a pas été déclaré coupable d'un crime et n'a pas été tenu responsable d'une violation de contrat en raison du non-respect de ses obligations contractuelles ;
- il remplira ses obligations légales en ce qui concerne le paiement des taxes et des cotisations de sécurité sociale en vertu de la loi du pays ;
- il se conformera, lors de l'exécution du contrat, à toutes les lois, décisions et autres règles du pays pouvant affecter ou s'appliquer de quelque manière que ce soit aux opérations et aux activités couvertes par le contrat ;
- il respectera et veillera à ce que son personnel respecte, les droits fondamentaux, la dignité humaine et, en particulier, les règles internationales du droit du travail de l'Organisation Internationale du Travail en matière d'emploi, de santé et de sécurité, les conventions sur le droit d'organisation et la négociation collective, l'élimination du travail forcé et obligatoire, l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession, et l'abolition du travail des enfants ;
- il, ainsi que les membres de son CA (si applicable), ses associés ou ses filiales (si applicable), ses soutiens financiers ou matériels, ses sous-traitants, et ses employés, ne sont impliqués dans aucune activité – ou tentative d'activité – illégale, criminelle, malhonnête ou immorale, ou de soutien (sous quelle que forme que ce soit) à ces activités ou tentatives d'activités ; LCDE pourra être amenée à effectuer des vérifications en la matière pour s'assurer du respect de cette clause ;
- il évitera toute relation avec une partie à un conflit, et n'aura aucune implication dans l'approvisionnement ou le transport d'armes et/ou de mines terrestres, ou dans l'exploitation immorale des ressources naturelles, en particulier des produits sensibles comme les métaux précieux, les pierres précieuses et les terres rares ;
- il respectera les normes et les lois relatives à la préservation des ressources naturelles et à la protection de l'environnement en vigueur dans le pays et à privilégier, chaque fois que possible, les choix les plus respectueux de l'environnement.

S'il est prouvé que les informations qui précèdent sont inexactes ou que les obligations qui précèdent n'ont pas été respectées pendant l'exécution du contrat, La Chaîne de l'Espoir aura le droit de résilier le contrat sans préavis.

À moins d'avoir été préalablement approuvé par écrit par La Chaîne de l'Espoir, le fournisseur/prestataire de services et son personnel, ou toute autre société avec laquelle le fournisseur/prestataire de services est associé

ou affilié, ne seront pas autorisés, y compris à titre accessoire ou en tant que sous-traitant, à réaliser d'autres services, effectuer des travaux ou livrer des fournitures autres que celles prévues dans le contrat. Cette interdiction s'appliquera également à tout autre projet pour lequel le fournisseur/prestataire de services, en raison de la nature du marché, pourrait avoir un conflit d'intérêts. Le fournisseur/prestataire de services devra en permanence agir de manière impartiale et en conseiller fidèle conformément à son code d'éthique professionnel, et s'abstiendra de faire des déclarations publiques sur le projet, la fourniture de biens ou de services couverts par le présent contrat sans l'approbation préalable de La Chaîne de l'Espoir, et ne devra pas engager La Chaîne de l'Espoir de quelque manière que ce soit sans son consentement écrit préalable.

Article 3: Engagements anticorruption

La rémunération du fournisseur/prestataire de services en vertu du contrat sera sa seule rémunération dans le cadre du présent contrat.

Le fournisseur/prestataire de services et son personnel ne devront engager aucune activité ou bénéficier de quelque avantage que ce soit pouvant s'opposer à leurs obligations envers La Chaîne de l'Espoir.

La Chaîne de l'Espoir se réserve le droit de résilier le contrat si des pratiques de corruption de quelque nature que ce soit sont découvertes à n'importe quelle étape de la procédure de sélection du fournisseur/prestataire de services, ou à la signature ou pendant l'exécution du contrat.

Aux fins de la présente disposition, on entend par « pratique de corruption » toute offre d'effectuer, ou tout accord d'effectuer, à quiconque, un paiement, un cadeau/don, une gratification/prime, un pourboire ou une commission illicite pour inciter ou récompenser cette personne à effectuer, ou à s'abstenir d'effectuer, une action relative à l'attribution ou à l'exécution du contrat avec La Chaîne de l'Espoir.

Toutes les offres seront rejetées et tous les contrats seront résiliés dans le cas où il serait constaté que des dépenses commerciales inhabituelles ont été payées dans le cadre de l'attribution du contrat ou de son exécution. Les dépenses commerciales inhabituelles désignent toute commission non mentionnée dans le contrat, toute commission non payée en contrepartie d'un service réel et légitime, toute commission versée dans un paradis fiscal, et toute commission versée à un destinataire qui n'est pas clairement identifié ou à une société qui semble être une société écran.

Le fournisseur/prestataire de services s'engage à fournir à La Chaîne de l'Espoir, à sa demande, tous les documents justificatifs concernant les conditions dans lesquelles le contrat est exécuté. La Chaîne de l'Espoir aura le droit d'effectuer tous les contrôles sur place des documents qu'elle jugerait nécessaires pour recueillir des preuves dans le cas de dépenses commerciales inhabituelles présumées. Dans le cas où un fournisseur/prestataire de services paie des dépenses commerciales inhabituelles dans le cadre de projets financés par La Chaîne de l'Espoir, selon la gravité des circonstances, La Chaîne de l'Espoir pourra résilier le contrat ou l'exclure définitivement de tous les futurs contrats de La Chaîne de l'Espoir.

Article 4: Vérifications et audits

Pour permettre la vérification des éléments ci-dessus et pour autoriser des audits, le fournisseur/prestataire de services garantit à La Chaîne de l'Espoir et, le cas échéant, à la Commission Européenne, le Bureau européen de lutte contre la fraude et la Cour des Comptes, et tout autre bailleur de fonds institutionnel du projet ou programme qui comprend ce contrat, un droit approprié d'accès à ses documents financiers et comptables.

Article 5 : Sanctions

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces clauses de déontologie pourra amener La Chaîne de l'Espoir à exclure le fournisseur/prestataire de services d'autres contrats de La Chaîne de l'Espoir, et à imposer des sanctions supplémentaires sur le fournisseur/prestataire de services, notamment en résiliant son contrat avec La Chaîne de l'Espoir.

Article 6 : Plaintes

Le fournisseur/prestataire de services pourra signaler – en envoyant un courrier électronique à **stop@chainedelespoir.org** – toute pratique de corruption ou tout comportement illégal, discriminatoire ou abusif dont il considérerait avoir été victime ou témoin, à n'importe quelle étape de la procédure de sélection du fournisseur/prestataire de services, ou à la signature ou pendant l'exécution du contrat.